

Faire « cocher toutes les cases » à l'économie sociale et solidaire. Usages et effets des appels à projets dans les politiques alimentaires locales.

Carla Altenburger¹

(1)UMR INNOVATION, Institut Agro, 34060, Montpellier, France.

Auteur de correspondance : carlaalten@gmail.com

Résumé. L'appel à projets constitue un instrument d'action publique de plus en plus utilisé par les collectivités territoriales, notamment comme outil de gestion des partenariats avec les acteurs·trices de l'économie sociale et solidaire. C'est particulièrement le cas dans le cadre des politiques alimentaires locales. L'article dresse les différents usages et effets des appels à projets à destination des acteurs·trices de l'économie sociale et solidaire agissant dans le domaine de l'alimentation durable. En partant de la littérature sur les instruments d'action publique et plus précisément celle sur les appels à projets et le gouvernement des conduites, cette contribution montre que l'appel à projets n'est pas une simple opération isolée visant la sélection des meilleurs projets. Il est aussi un moyen d'influencer les représentations de certain·e·s acteurs·trices institutionnel·le·s clés dans le but de les enrôler dans la politique d'alimentation durable. D'autre part, il constitue un moyen de « gouvernement à distance », visant à inciter les porteurs·ses de projet à développer des actions qui correspondent aux attentes de la municipalité. L'enquête montre que ce gouvernement à distance est permis par le mécanisme propre de l'appel à projets qui met en concurrence les candidat·e·s mais aussi par les interactions qu'il engendre, offrant la possibilité d'encadrer leurs conduites. Enfin, si le processus de sélection réussit mieux à certains profils, les candidat·e·s les plus en difficulté ne seront pas écartés d'office.

Mots clés : appel à projets – politique alimentaire – alimentation durable – accessibilité – économie sociale et solidaire - collectivités territoriales

Make the social and solidarity economy “tick all the boxes”. Uses and effects of calls for projects in local food policies.

Abstract. The call for projects is a public policy instrument increasingly used by local authorities, particularly as a management tool for the social and solidarity economy. This is particularly the case in emerging local food policies on the agenda of local authorities. The article outlines the different uses and effects of calls for projects aimed at actors in the social and solidarity economy working in the field of sustainable food. Based on the literature on public policy instruments and more specifically on calls for projects and the governance of conducts, this contribution shows that the call for projects is not a simple isolated operation aimed at selecting the best projects. The call for projects is also understood as a means of influencing the representations and practices of certain key institutional actors in order to enlist them in the sustainable food policy. Secondly, it is a means of encouraging their project leaders to meet the expectations of the municipality: to develop viable economic models in the service of sustainable food accessible to all. My investigation shows that this government is enabled by the specific mechanism of the call for projects which puts the candidates in competition but also by the interactions it generates offering the possibility of framing their behavior. If certain profiles do better in the selection process, the candidates who are most in difficulty will not be automatically rejected.

Keywords: call for projects – local food policies – sustainable food – accessibility – social and solidarity economy – local authorities

1. Introduction

L'intérêt des collectivités territoriales pour l'économie sociale et solidaire (ESS) n'est plus à démontrer. Dès mars 2013, plusieurs réseaux de collectivités locales signent une déclaration commune qui les engage à favoriser le développement de l'ESS sur leur territoire¹. En juin 2015, ils·elles sont plus de 300 élu·e·s locaux·les à lancer un appel national en faveur de son soutien². Les collectivités locales voient en effet dans l'ESS une opportunité de répondre aux besoins transversaux de leur territoire (emploi, transition écologique, lien social...) dans plusieurs de leurs domaines d'activité (logement, santé, action sociale, tourisme, jeunesse, culture...)³. Les documents publiés par des structures comme le Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire ou Le labo de l'ESS évoquent deux modalités de soutien aux structures de l'ESS : la commande publique et la subvention⁴. Parmi cette deuxième catégorie figure l'appel à projets, mode de soutien de plus en plus utilisé par les collectivités territoriales puisqu'il leur permet de mieux cibler des domaines jugés prioritaires⁵.

L'alimentation, domaine de politique publique de plus en plus investi par les collectivités territoriales, n'échappe pas à cette double tendance. D'une part, l'association entre la recherche d'une alimentation plus durable et l'économie sociale et solidaire semble désormais évidente. Des institutions comme la Caisse des Dépôts⁶, La Fondation Daniel et Nina Carasso⁷ ou encore celles portes paroles de l'ESS⁸ ciblent l'ESS comme solution pour répondre aux enjeux auxquels font face les politiques alimentaires locales. D'autre part, les collectivités territoriales, qui investissent de plus en plus cette thématique, ont recours aux appels à projets à destination des acteurs·trices de l'ESS pour favoriser une alimentation plus durable et plus accessible sur leur territoire. C'est le cas notamment de la ville de Lyon⁹, de Lille¹⁰, de Paris¹¹, de Fontenay-sous-Bois¹² ou encore de la Métropole de Toulouse¹³ pour n'en citer que quelques-unes. Certains de ces appels à projets ciblent spécifiquement les acteurs·trices de l'ESS œuvrant dans le domaine alimentaire tandis que d'autres incluent plusieurs thématiques couvertes par l'ESS donc celle de l'alimentation durable. En revanche, ils cherchent tous à répondre à l'enjeu social d'accessibilité de tou·te·s à une alimentation de qualité.

La littérature sociologique portant sur la régulation de l'économie offre une grille d'analyse pertinente pour étudier la manière dont l'outil « appel à projets » est utilisé pour encourager le

¹ « Déclaration commune des réseaux de collectivités locales », Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire, mars 2013.

² « Appel pour une économie sociale et solidaire », RTSE, juin 2015.

³ « Fiche transversalité des politiques publiques » du Kit MunicipalESS, RTES, juillet 2020.

⁴ « Les modes de contractualisation collectivités / acteurs de l'ESS », RTES, décembre 2015.

⁵ <https://www.lelabo-ess.org/les-collectivites-locales-acteurs-majeurs-pour-le-developpement-de-l-ess> : consulté le 14/09/2022.

⁶ La Caisse des Dépôts a publié un article sur blog qui préconise le soutien aux initiatives de l'ESS pour permettre un meilleur accès de tou·te·s à une alimentation de qualité : <https://www.caissedesdepots.fr/blog/article/comment-donner-acces-tous-une-alimentation-de-qualite> consulté le 20/01/2022.

⁷ « Alimentation durable & économie sociale et solidaire : les liaisons fertiles », Fondation Carasso, novembre 2021.

⁸ « Économie sociale et solidaire & alimentation durable et accessible à tous », RTES, mai 2020.

⁹ « Avis d'appel à projets alimentation durable », mars 2022, Métropole de Lyon.

¹⁰ La mairie de Lille émet un appel à projets permanent à destination des structures de l'économie sociale et solidaire. Elle précise dans « la charte pour l'alimentation durable et solidaire à Lille » que leur politique de l'ESS vise spécifiquement le domaine de l'alimentation durable et solidaire.

¹¹ « Appel à projets : alimentation durable et solidaire », édition 2021, Ville de Paris.

¹² « Appel à projets Ecosol », 12ème édition en 2022, ville de Fontenay-sous-Bois.

¹³ « Appel à projets Toulouse Impact : amorçage des projets d'économie sociale et solidaire et d'innovation sociale sur Toulouse Métropole », édition 2021. L'alimentation durable est une thématique ciblée par l'appel à projets.

développement d'une offre alimentaire durable et accessible. Plusieurs travaux de ce champ de recherche indiquent que la régulation publique sur un mode coercitif a laissé petit à petit la place à une régulation plus diffuse ayant davantage recours à un gouvernement à distance de l'économie (Ansaloni et al., 2017). Ils nous invitent alors à regarder et analyser finement les instruments de ce nouveau mode de régulation qui privilégie la coopération et les instruments incitatifs aux instruments contraignants comme les outils réglementaires (Lascoumes et Le Galès, 2005). Dans cet ordre d'idées, plusieurs auteurs·trices s'intéressent à ce qu'ils·elles appellent « le mimétisme marchand » qui désigne « le phénomène par lequel les agents de l'État, pour mettre en opération l'action publique, imitent le modèle du marché dans lequel les entreprises capitalistes, c'est-à-dire lucratives, se font concurrence les unes avec les autres » (Ansaloni et Smith, 2017). Il s'agit d'utiliser les mécanismes de marché comme une ressource pour l'action publique soit en mettant en marché certains services publics (recours à des opérateurs privés, mise en concurrence des opérateurs pour la réalisation de services publics, etc.) soit en jouant sur les mécanismes marchands pour influencer les pratiques des acteurs·trices privé·e·s. Ces travaux s'inspirent des écrits de Michel Foucault sur le néolibéralisme et la gouvernementalité qui consiste à utiliser les mécanismes propres à une arène pour la gouverner. Dans ce contexte, la puissance publique régulatrice se doit de composer avec les intérêts des acteurs·trices privé·e·s pour les inciter à coopérer et mettre en œuvre les objectifs qu'elle se fixe (Dubuisson-Quellier, 2017). L'outil appel à projets figure parmi ces instruments d'action publique qui reproduisent les mécanismes de marché. En effet, comme le montre Pierre François à propos des subventions à destination de la musique ancienne (2007), il met en concurrence une catégorie d'acteurs·trices bien définie pour l'obtention d'un service ou d'un financement public sous réserve de répondre à un ensemble de critères. Les travaux de Renaud Epstein (2013, 2015) ont étudié son utilisation dans les politiques urbaines qui, dans un contexte de raréfaction des ressources, permet de mener à bien des objectifs de politique publique en minimisant l'investissement financier. Éléonor Breton (2014) s'est quant à elle intéressée au processus de candidature de quatre collectivités territoriales à un appel à projets régional sur la valorisation du patrimoine. Elle a ainsi mis en évidence la mise en concurrence engendrée par cet instrument, de même que l'autodiscipline et l'appropriation des critères du cahier des charges qu'il génère. C'est aussi dans le domaine de la recherche que ce mode de financement a été fortement utilisé et par ailleurs investigué par la sociologie (Aust, 2014). Ces écrits se sont plutôt intéressés à ses effets sur l'organisation du travail (Barrier, 2011 ; Jouvenet, 2011 ; Tricoire, 2011).

La sociologie a donc montré que l'appel à projets n'était pas un instrument d'action publique neutre consistant à simplement financer des projets correspondant à des objectifs précis. Si les structures de l'économie sociale et solidaire sont de plus en plus investies par les collectivités territoriales à travers des appels à projets pour répondre aux enjeux sociaux et environnementaux du système alimentaire actuel, cette communication a vocation à interroger les usages et les effets de ces derniers sur les politiques alimentaires locales. Je me concentrerai sur une étude de cas (voir encadré Terrain et méthodologie d'enquête). Je montrerai dans un premier temps comment celui-ci est entendu comme un moyen d'influencer les représentations et pratiques des acteurs·trices institutionnel·le·s susceptibles d'agir en faveur du développement d'une offre alimentaire durable et accessible. Ensuite, je mettrai en évidence la manière dont celui-ci est un instrument d'action publique qui permet aussi d'orienter les conduites et les projets des acteurs·trices de l'économie sociale et solidaire. J'expliquerai comment ce gouvernement est permis par le mécanisme propre de l'appel à projets mais aussi par l'interaction qu'il engendre qui permet d'encadrer les conduites des candidat·e·s afin qu'ils aient les moyens de remplir les objectifs de la municipalité qui les finance. Enfin, je regarderai la sélection sociale qu'engendre le recours aux appels à projets. Je montrerai à cet égard que,

bien que le processus de sélection réussit mieux à certains profils, les porteurs·ses les plus en difficulté ne seront pas écartés d'office.

Terrain et méthodologie d'enquête

Cette contribution s'appuie sur un travail de recherche mené dans le cadre d'une thèse en contrat Cifre au sein d'une grande collectivité territoriale. Ma présence au sein de ses services me permet de suivre la construction d'une politique publique d'alimentation durable : de comprendre le processus de sa mise sur agenda, les choix faits en matière d'action publique pour favoriser une alimentation durable et accessible, ainsi que leur mise en œuvre. La municipalité étudiée a recours à trois types d'action pour favoriser l'accessibilité des classes populaires à l'alimentation durable : la sensibilisation, la diversification de l'approvisionnement des structures de la restauration collective et de l'aide alimentaire, et le financement et l'implantation en quartier populaire de structures de l'économie sociale et solidaire. Afin d'éclairer la dynamique du financement par appel à projets de l'économie sociale et solidaire, je me suis concentrée sur cette dernière action et j'ai suivi deux éditions d'un appel à projets qui vise le financement de structures de l'ESS spécialisées dans le domaine de l'alimentation. Celle-ci est d'autant plus intéressante qu'elle a petit à petit remplacé celle qui visait à créer des partenariats avec les acteurs·trices privé·e·s de la grande distribution.

Pour les éditions 2021 et 2022, j'ai assisté à 70 entretiens avec les candidat·e·s et participé à l'instruction des dossiers, au jury et la remise de prix aux lauréat·e·s. J'ai complété ce matériau avec trois entretiens semi-directifs, avec l'une des instructrices, avec le chef du bureau en charge de cet appel à projets et avec l'adjointe du Groupement Inter-Bailleur ainsi qu'un ensemble de discussions informelles avec la seconde instructrice. J'ai aussi assisté à plusieurs réunions avec les partenaires de la ville, mobilisés dans le cadre de l'appel à projets : le Groupement Inter-Bailleur (GIB) de la ville qui a pour mission de gérer les locaux commerciaux situés en pied d'immeubles sociaux et Ville Action Entreprise (VAE) qui propose un accompagnement à la structuration de projets de l'ESS et des prêts financiers avantageux. Enfin, j'ai réalisé une prosopographie à partir des CV des candidat·e·s, de leurs dossiers de candidature et des résultats du jury. À partir de données sur 123 structures candidates et 166 porteurs·ses de projet, j'ai effectué un ensemble de tests statistiques pour analyser les liens entre les caractéristiques sociodémographiques des candidat·e·s (sexe, âge, race, niveau de diplôme, parcours professionnelle), les caractéristiques des projets (type de projet, dimension sociale, environnementale, etc.), mes observations des entretiens d'instruction et les avis du jury (avis, justification et financement). Notons que cette base de données n'est pas un échantillon représentatif d'une population appelant à un raisonnement inférentiel mais qu'il s'agit bien d'une population exhaustive constituant un cas ethnographique (Gros, 2017).

2. Un appel à projets visant à « montrer qu'un autre modèle économique est possible »

Nous verrons dans cette première partie les usages internes de l'appel à projets et comment celui-ci constitue un moyen de montrer aux différents services et partenaires de la ville qu'un « autre modèle économique est possible », celui de l'économie sociale et solidaire, afin qu'il soit considéré par ces derniers.

2.1. Se distinguer du « social » pour ne pas être distingué de « l'économique »

Le bureau qui instruit l'appel à projets sur l'alimentation durable et solidaire est plus largement en charge du soutien aux structures de l'Économie sociale et solidaire (ESS) au sein de la municipalité. Il se structure en trois pôles : l'insertion par l'activité économique, la transition écologique de l'économie (avec notamment la thématique de l'alimentation durable) et l'entrepreneuriat social. Ce service se situe au sein de la Direction du Développement Économique (DDE) qui traite des questions d'emploi et de développement économique du territoire. On y retrouve par exemple les bureaux qui s'occupent des marchés alimentaires et autre activité économique sur l'espace public, des commerces et de l'immobilier d'entreprise mais aussi du tourisme, de la formation professionnelle, de la vie étudiante, etc.

Les membres du bureau en charge de l'ESS considèrent que les autres services de la direction ne prennent pas suffisamment en compte les objectifs environnementaux et sociaux qu'ils et elles portent et que les acteurs·trices de l'ESS ne sont pas suffisamment inclus·e·s dans leurs actions. L'appel à projets « mon activité différemment » est un bon exemple pour illustrer l'état des relations entre services. Il s'agit d'un appel à projets lancé en 2021 pour aider les acteurs·trices économiques à traverser la crise sanitaire. Quentin, chef du service en charge de l'ESS, m'explique pendant notre entretien qu'il a insisté pour conditionner le financement à la poursuite d'objectifs sociaux et environnementaux. Sur le même sujet, Diane, adjointe du service, me raconte que le bureau commerce en charge de cet appel à projets avait refusé de rendre les structures de l'ESS éligibles à cette aide. Elle m'explique aussi que ce service a tendance à ne pas prendre au sérieux les acteurs·trices de l'ESS ne les considérant pas comme « de vrais acteurs économiques ». Il semblerait que cette représentation a participé à ne pas rendre éligibles les acteurs·trices de l'ESS à l'appel à projets « mon activité différemment » :

« On a voulu en faire profiter les acteurs de l'ESS et que encore une fois, ils ont considéré que "non c'était pas un appel à projets qui était destiné aux acteurs de l'ESS mais aux vrais acteurs économiques". Et on a dit "mais en fait les acteurs de l'ESS sont des acteurs économiques !" et ça, mais même au niveau politique et tout ça passe pas, ils ont dit "non, non, ça va, ce n'est pas pour...c'est pour les vrais acteurs économiques, pour les vrais commerçants, pas pour les gens de l'ESS". » (Diane, adjointe au bureau de l'ESS)

Il y a donc la distinction entre une économie marchande et une économie sociale et solidaire à la fois dans les représentations et dans l'organisation des services de la ville avec un bureau en charge du commerce et un autre de l'ESS. Selon Diane, c'est aussi une représentation partagée par le GIB, le groupement inter-bailleur de la ville, qui commercialise les pieds d'immeubles sociaux pour le compte des bailleurs sociaux :

« Le GIB, ils avaient un peu cette vision de, les trucs un peu sociaux, un peu durable et tout, de toutes façons il n'y a pas de modèle économique, on est obligé de faire des trucs sales pour dégager de la rentabilité donc ils ne vont pas réussir à payer leur loyer tout ça. » (Diane)

Le positionnement du GIB faite par Diane est d'ailleurs également affirmé par ce dernier. Lors de l'entretien que j'ai eu avec l'adjointe du GIB, elle insiste sur le fait que le « commerce social n'existe pas » et que son objectif premier est d'assurer des recettes pour financer le logement social. C'est d'ailleurs auprès du bureau commerce et de son élue de tutelle que le GIB rend des comptes et fait valider les attributions.

Le bureau en charge de l'ESS se positionne alors comme devant « faire du plaidoyer » auprès de ces acteurs·trices pour les « acculturer » aux enjeux de la transition écologique et aux spécificités de l'ESS afin de rendre visible leur politique et les y enrôler :

« On fait un peu le plaidoyer de nos acteurs dans tous les outils de la ville donc l'envie est qu'on existe plus et que chacun le fasse naturellement dans son truc. (...) Nous, enfin comment je nous vois, mais malheureusement ça fonctionne pas encore comme ça, nous on devrait ne plus exister au bout d'un moment. Parce qu'en fait il y a un bureau de l'immobilier qui construit des hôtels d'entreprise pour les acteurs économiques parisiens ; il y a un bureau du commerce qui aide les commerçants à avoir accès à des locaux et qui organise le volet petit commerce etc. (...) et si eux ils avaient présents à l'esprit la politique de l'ESS et de l'alimentation durable, ils l'intégrerait dans leur programme immobilier...etc. Il faut donc que ça infuse dans les pratiques de tous nos collègues. » (Diane)

Pour cela, le bureau en charge de l'ESS doit montrer au reste de la municipalité que cette « autre économie » est possible et que les activités ayant un impact positif sur l'environnement et socialement juste peuvent être viables économiquement. Diane m'explique qu'il est notamment nécessaire de se distinguer des activités « purement sociales » afin de porter ce message précis :

« Notre combat c'est un peu de dire en fait on n'a pas d'un côté les associations qui font des choses pas lucratives, gratuites, gentilles et de l'autre côté des gens qui savent faire du business et qui font forcément des trucs qui abiment les hommes et l'environnement et de montrer qu'il y a un truc au milieu, ça s'appelle l'économie sociale et solidaire et qu'on peut faire de l'économie, on peut créer de la valeur, on peut créer des emplois, on peut avoir des business qui fonctionnent sans tout détruire autour de soi. Et donc c'est important d'avoir cette distinction avec le volet purement social, qui doit exister mais qui doit rester traité par la direction de l'action sociale sous notre compétence sociale et pas sous notre compétence de développeur économique. C'est pour ça que je pense que c'est important que les périmètres soient bien définis entre les directions parce que ça montre aussi quel message tu portes. Tu portes à la fois, évidemment, il faut une aide sociale, il faut s'occuper des plus démunis, leur offrir des services gratuits et c'est notre rôle de collectivité. Mais il faut aussi pousser le développement d'un modèle économique qui va dans tel sens, ça c'est notre rôle à nous à la DDE. » (Diane)

La nécessité de se distinguer de l'action sociale et celle de démontrer que les acteurs·trices de l'ESS sont des acteurs·trices économiques participent à structurer les critères de l'appel à projets et font de la viabilité économique un critère de sélection central. À titre d'exemple, le règlement de l'appel à projets spécifie que la subvention n'a pas vocation à subventionner l'achat de denrées alimentaires pour les populations précaires. Diane m'explique les raisons pour lesquelles elle tient à ce critère :

« On t'aide en investissement, avec tes frais de fonctionnement éventuellement de la première année pour tes RH, mais on ne va pas t'aider à forcer l'équilibre économique de ton activité en t'aidant à acheter ce que tu vas vendre. C'est pas du tout notre objectif. Alors que la direction de l'action sociale, ils sont là pour ça ! ils sont là pour donner de l'argent à des associations pour qu'elles achètent à manger avec. Nous pas du tout. On est là pour montrer qu'il y a un autre modèle économique qui fonctionne, avec une petite aide de notre part au début parce que on va quand même vous aider. Donc c'était vraiment important pour moi ce côté...ce n'est pas...t'achète pas ta bouffe avec. » (Diane)

S'assurer que les projets ne sont pas dépendants des subventions publiques de la ville mais bien viables économiquement semble permettre de se distinguer du « social » et de s'aligner sur les normes du développement économique. Nous verrons dans la partie suivante que la procédure de l'appel à projets va permettre au service en charge de l'ESS de faire ce « plaidoyer » et de tenter de modifier les représentations et les pratiques des services de la ville et de ses partenaires afin de les enrôler dans la politique d'alimentation durable. Cette action est surtout à destination du Groupement Inter Bailleur de la ville, acteur clé de la politique de développement économique puisqu'il commercialise des locaux commerciaux dans un contexte où l'espace foncier et commercial est rare et cher.

2.2. Enrôler les partenaires de la ville dans la politique d'alimentation durable

Tout d'abord, l'appel à projets offre un espace de dialogue avec le GIB. Dès le règlement de l'appel à projets, les candidat·e·s sont invité·e·s à se rapprocher du GIB afin d'obtenir un local commercial dont certains loyers peuvent être avantageux. Il s'agit même d'un critère de sélection pour les instructrices qui voient une plus-value dans le fait de financer des investissements dans des locaux appartenant au patrimoine municipal. Cette condition permet au service de l'ESS de faire des points fréquents avec eux pour voir où les candidat·e·s en sont de l'obtention des locaux. Ces moments d'échanges sont autant d'occasions pour les services de la ville de rappeler ses objectifs et ses besoins et d'obtenir des informations sur les actions de ces partenaires. Par exemple, durant le jury de l'édition 2022 de l'appel à projets, l'élue en charge de l'alimentation durable et présidente du jury, a interpellé à plusieurs reprises le groupement inter-bailleur pour solliciter la baisse des loyers des acteurs·trices de l'ESS implanté·e·s dans leurs locaux. Ce lien avec le GIB semble aussi privilégié car il permet d'être en relation avec le reste des services de la DDE. En effet, les instructrices m'indiquent à plusieurs reprises que, comme la principale compétence des services en charge des commerces porte sur l'immobilier d'entreprise, le bureau commerce et son élue de tutelle (en charge du commerce) sont les interlocuteurs·trices privilégié·e·s du GIB :

« Elles (les questions alimentaires) ont fini par revenir ici sur les politiques ciblées de développement de ces acteurs-là, c'est-à-dire via des appels à projets. C'est quand même néanmoins toujours en lien avec le bureau du commerce dans la mesure où ça reste des commerces donc on les tient un peu informés parce que ce sont eux qui sont l'interlocuteur privilégié du GIB. »
(Diane)

Diane émet ces propos lorsque nous discutons du premier dispositif déployé par la ville sur les questions d'accessibilité de tou·te·s à l'alimentation durable. Ce dernier était à l'époque pris en charge par le bureau du commerce ce qui avait engendré de nombreux débats sur la capacité de la ville à intervenir sur l'action économique. Diane m'explique donc que les questions alimentaires sont malheureusement revenues dans son service par la suite. Nous pouvons comprendre à travers cet extrait d'entretien, qu'à défaut d'être parvenue à intégrer les objectifs de l'ESS au sein du bureau commerce, le lien avec le GIB permis par l'appel à projets permet à son tour une mise en lien avec ce service.

Ensuite, l'appel à projets, grâce au travail partenarial et au soutien public qu'il accorde, est perçu par Diane, comme un moyen de modifier les représentations des partenaires et notamment de convaincre le groupement inter-bailleur de la solidité des acteurs·trices économiques agissant dans le champ social et environnemental :

« Le fait qu'on ait travaillé avec (le GIB) sur les premières implantations où certes on a beaucoup aidé leurs investissements de départ, pour que justement, parce qu'on va pas se voiler la face ce sont évidemment des modèles qui dégagent une marge beaucoup plus faible mais qui peuvent arriver à l'équilibre. Et donc une fois qu'on leur avait fait la preuve qu'en fait non, ce sont des modèles qui peuvent fonctionner, ils étaient beaucoup plus... et qu'en fait ils se rendaient compte qu'en fait c'était mieux dans le quartier d'avoir une épicerie vrac qu'une onglerie ou qu'un truc de téléphonie mobile et qu'en fait c'était aussi mieux qu'un Carrefour Market. C'est vrai que là je trouve que le GIB ils implantent de plus en plus d'acteurs sans avoir besoin... » (Diane)

La subvention permet de sécuriser les projets, de leur donner une chance d'atteindre une viabilité économique sur le long terme afin de montrer au GIB les bienfaits de leur implantation.

Modifier les représentations du GIB permet finalement d'influencer ses pratiques pour qu'il mette en œuvre de manière autonome la politique d'alimentation durable :

« On est un bien désormais relayé par la culture que ces appels à projets répétés ont installé chez le GIB. » (Quentin)

« Aussi ce qui est important dans un appel à projets c'est le côté reconduction et pérennité. Parce que le temps que les gens soient au courant, qu'ils aient loupé celui-là mais qu'ils candidatent au suivant. Qu'un moment le GIB prenne vraiment le réflexe de se dire 'ah mais attend, il y a la ville, ils financent ça'. C'est un truc régulier, ça permet d'installer la politique dans le temps et ça permet de créer des réflexes chez nos partenaires qui savent que ça existe. Ça permet vraiment d'asseoir le truc. Quand tu le fais une fois, c'est beaucoup moins intéressant dans l'effet levier où Ville Action Entreprise se dit 'et oui bien sûr la ville finance ça' donc dès qu'ils reçoivent quelqu'un ils leur disent 'tiens, piste l'appel à projets de la ville', le GIB il se dit 'tiens ce local-là, je vais peut-être le mettre de côté parce qu'ils vont lancer leur appel à projets'. Ça installe un truc chez les partenaires. » (Diane)

On remarque que la question du temps est centrale pour modifier les représentations et les pratiques des partenaires de la municipalité. Les extraits d'entretiens ci-dessus témoignent de l'importance de répéter l'appel à projets pour « créer des réflexes » chez leurs partenaires et leur « faire faire » la politique d'alimentation durable.

Si la procédure de l'appel à projets est entendu comme un moyen d' enrôler les acteurs·trices clés du développement économique dans la mise en œuvre de la politique d'alimentation durable, mes observations répétées au sein du service de l'ESS m'indiquent que les relations avec le GIB restent fragiles. Ce sont systématiquement les instructrices qui sollicitent le GIB qui semble peu collaboratif. Par exemple, lors d'un échange téléphonique avec la directrice du GIB, Kenza apprend qu'un des locaux qu'elle avait réservé pour un candidat avait été finalement attribué à un autre acteur sans qu'elle en soit informée. Malgré cet impact mitigé, l'appel à projets maintient sa vocation à montrer qu'un « autre modèle économique est possible » et que les projets à finalité environnementale et sociale peuvent être viables économiquement. Nous verrons maintenant que l'appel à projets va constituer un moyen d'inciter les candidat·e·s à répondre à ces différentes exigences, autrement dit à « cocher toutes les cases ».

3. L'appel à projets : amener les acteurs·trices de l'alimentation durable à « cocher toutes les cases »

L'expression « cocher toutes les cases » est fréquemment utilisée par les agent·e·s et élu·e·s de la municipalité pour parler des projets qui remplissent à la fois les critères environnementaux et sociaux tout en proposant un modèle économique viable et indépendant des subventions de la ville. Nous verrons dans cette partie que l'appel à projets est certes un moyen de financer les projets qui « cochent le maximum de cases » mais constitue aussi un moyen de les inciter à y correspondre.

3.1. Rendre commensurable les projets pour sélectionner les meilleurs

Tout d'abord, l'appel à projets permet de comparer les projets au regard de critères précis. En effet, il permet de canaliser les candidatures et d'obtenir une représentation synthétique des projets sur une période donnée donnant la possibilité de les « comparer », les « classer » et « choisir » ceux que l'on souhaite financer :

« Ensuite, quand tu as par exemple un élu qui dit ‘moi je vais mettre un million d’euros sur cet appel à projet en 2022’, c’est beaucoup plus facile de se dire ‘là d’un coup on a toutes les candidatures sur la table, on les compare toutes, on les classe toutes et on choisit celles qu’on veut retenir dans cette enveloppe des un million’. (...) C’est vachement plus simple que se dire, au fil de l’eau, ‘tiens un tel a déposé sa demande mais en fait combien je lui donne parce que je ne sais pas si dans un mois il y en a un autre qui a un projet encore mieux, donc je ne vais peut-être pas trop lui donner à lui parce que peut-être je vais en avoir des mieux’. (...) Tu arrives à mieux comparer un projet avec un autre quand tu as (tous les projets) en un instant T. » (Diane)

On perçoit à travers cet extrait d’entretien que le fait d’avoir une période de candidature limitée offre la possibilité aux instructrices¹⁴ d’avoir une vision de l’ensemble des projets potentiels à un moment précis et de s’y tenir. Aussi, récolter ces candidatures au regard de critères d’analyse précis leur permet de rendre commensurable les projets afin de les comparer entre eux et de sélectionner ceux qui y correspondent le plus.

La procédure d’instruction reflète cette volonté d’avoir « toutes les candidatures sur la table » pour les comparer, les classer et choisir celles qui « cochent le plus de cases ». En effet, les critères attendus sont portés à la connaissance des candidat·e·s via un règlement qui spécifie que « l’objectif est de soutenir des activités répondant à un maximum de critères »¹⁵. La liste des critères attendus y est aussi indiquée et il est demandé aux porteurs·ses de projet de « démontrer la viabilité économique de leur activité, et en évaluer précisément l’impact social et environnemental »¹⁶ via la fiche candidat. Une fois la date limite de dépôt passée, les instructrices téléchargent l’ensemble des candidatures et remplissent un tableau Excel avec les informations fournies par les candidat·e·s, qui constituera leur principal outil de travail durant tout le travail d’instruction. Les instructrices insistent pour que le tableau soit rempli de manière méthodique et chiffrée afin de pouvoir comparer les projets entre eux et sélectionner ceux qui correspondent le plus aux attentes de la ville. Le tableau est par la suite complété grâce aux informations collectées pendant les entretiens menés avec les porteurs·ses de projet qui, cumulés à la fiche candidat, permettent d’évaluer la qualité des projets.

La sélection dépend donc de la capacité des candidat·e·s à mettre en valeur les bons éléments de leur projet. Les instructrices attendent d’eux·elles qu’ils·elles présentent de manière argumentée et chiffrée leur projet et que la partie budget donne une représentation de l’activité à venir. En effet, le fait que le projet est « brouillon » est souvent indiqué dans les avis formulés par les institutrices ou bien qu’il n’est pas suffisamment « abouti ». Kenza m’explique à propos de deux porteuses de projet qui souhaitent ouvrir une boutique Biocoop qu’elles sont brouillonnes pendant leur présentation et qu’elle ne parvient pas à savoir si cela traduira une mauvaise gestion de leur projet. À l’inverse, à la fin de l’entretien avec une association de transformation alimentaire à produits invendus, Kenza me confie qu’elle trouve sa présentation était « hyper clair, que l’on sent que la candidate maîtrise son projet ». Ce sont généralement les présentations chiffrées, structurées et bien argumentées qui permettent de juger si le projet est « brouillon » ou « solide » et « abouti ». La qualité de présentation du dossier constitue même un critère de sélection en tant que tel : Kenza, la seconde instructrice qui accompagne Diane, m’explique que si le dossier n’est pas suffisamment complété, le projet peut être écarté voire considéré comme non éligible.

¹⁴ J’utilise le féminin car ce sont exclusivement des femmes qui sont en charge de l’instruction et de l’évaluation des dossiers.

¹⁵ Règlement de l’appel à projets, édition 2021.

¹⁶ Idem.

Cette « mise à plat » et cette « comparaison » des projets a un effet plus fort que la simple mise en lien de la ville avec les acteurs·trices de l'ESS pour permettre le financement de ceux qui correspondent le plus aux objectifs de la ville. L'appel à projets est également entendu comme un moyen de modifier les projets qu'ils portent.

3.2. Pousser les porteurs·ses de projet à « cocher toutes les cases »

Le recours à l'appel à projets ne se limite pas à une simple mise en visibilité de l'action de la ville ainsi que celle des porteurs·ses de projets permettant à la première de financer des projets correspondant à ses objectifs et aux second·e·s d'obtenir des financements. La comparaison des projets permet aussi de les mettre en concurrence et de faire de l'appel à projets un instrument incitatif ayant vocation à pousser les porteurs·ses à proposer des projets conformes aux attentes de la ville.

Pendant le jury de l'édition 2021, le responsable du service administrant l'appel à projets que nous avons étudié précise dès l'introduction qu'il y a plus de 30 dossiers retenus sur 70 candidatures signifiant que « les porteurs comprennent et répondent aux besoins de la ville ». On devine derrière ces termes qu'il sait que les candidat·e·s tentent de se conformer aux attentes de la ville. Il souhaite notamment décaler le lancement du règlement afin de laisser le temps aux candidat·e·s de monter des dossiers correspondants encore plus à celles-ci :

« Il faudrait qu'on puisse lancer des appels à projets en année N pour des dépenses effectuées en année N+1 de manière à laisser beaucoup plus de temps à des projets de venir à maturité et ça donnerait à la fois plus d'opportunité à ces projets au long court et ça donnerait à la ville, une capacité d'infléchir l'offre économique plus significative. Je pense qu'il faudrait qu'on arrive à faire des appels à projets patients mais c'est quelque chose qui est assez compliqué notamment au regard de l'annualité budgétaire. (...) 'Je vais réfléchir à ce que je peux proposer, je vais trouver mes partenaires, je vais faire mon étude de marché, je vais éventuellement trouver un lieu, etc, un an après je réponds et 18 mois plus tard j'ai de l'argent'. Ça ciblerait plus d'acteurs et ça permettrait à la ville d'être encore plus à l'impulsion que simplement à la facilitation. » (Quentin, chef du bureau en charge de l'appel à projet)

La volonté d'allonger la durée de candidature pour permettre aux porteurs·ses de projet de se conformer davantage aux objectifs de la ville confirme l'intention donnée à cet instrument. D'ailleurs, ce service émet des appels à projets sur ce domaine de politique publique depuis 2016 et les critères ont été pensés de manière progressive afin, comme l'explique Diane, de pousser les acteurs·trices à toujours plus innover et à proposer des projets remplissant de nouveaux critères à chaque fois tout en maintenant une viabilité économique :

« Le premier appel à projets qu'on a lancé sur les épiceries en vrac, on a pas du tout mis ce critère d'accessibilité. Pourquoi ? parce que déjà il n'y en avait pas des épiceries en vrac. Donc on ne s'est pas dit, le plus important c'est qu'il y en ait et que ce soit pas cher du tout. On s'est dit, le plus important c'est qu'il y en ait. Et donc on n'a pas mis ce critère d'accessibilité. Maintenant en fait on s'est dit bon, 2017, 2018, 20...2020, 4 ans après, on voit qu'en fait il y a des épiceries en vrac dans les quartiers 'bobos' etc, ça ouvre tout seul donc il n'y a plus vraiment besoin de nous, donc il faut qu'on aille plus loin. Et donc on a rajouté ce critère. On a dit 'maintenant on ne va pas juste donner de l'argent à des gens qui ouvrent des épiceries en vrac, de circuit court mais on veut que vous alliez plus loin'. Pour mériter notre aide, il faut que vous alliez plus loin dans la démarche. Vous ouvrez votre truc et on trouve que ce que vous faites c'est très bien. C'est toujours beaucoup mieux que...mais ça mérite plus un soutien public. » (Diane)

Le mécanisme de concurrence propre à l'appel à projets est utilisé par la ville pour amener les acteurs·trices de l'économie sociale et solidaire à « cocher toutes les cases » et à proposer des

modèles économiques permettant de satisfaire de plus en plus d'objectifs. En effet, elle ajoute un peu plus tard dans l'entretien :

« Moi ce que je trouve intéressant dans cet appel à projets : essayer de nous proposer des modèles (économiques) innovants de tarification différenciée mais qui n'ait pas besoin juste d'une subvention publique pour acheter des denrées. » (Diane)

Les références à la méritocratie soutiennent l'idée que pour obtenir un soutien financier de la part de la municipalité, les candidat·e·s doivent remplir les objectifs fixés par l'appel à projets. C'est donc par « l'asymétrie de ressources économiques » que la ville entend contraindre les candidat·e·s à proposer des projets « innovants » et conformes à ces exigences, comme l'observe aussi Marie Piganiol (2016) dans l'accompagnement opéré par les associations de microcrédit. La ville s'appuie par conséquent sur les intérêts et les motivations des porteurs·ses de projet, qui souhaitent que leur projet voit le jour, pour les amener à chercher des modèles économiques innovants prenant en compte désormais l'accessibilité de tous à l'alimentation durable.

Cela est rendu possible grâce à la mise en concurrence de ces candidat·e·s qui sont comparé·e·s entre eux·elles afin de sélectionner les meilleur·e·s. Comme nous l'avons vu précédemment, la municipalité indique aux candidat·e·s dès le règlement qu'elle souhaite financer les projets qui correspondent à un maximum de critères. Les instructrices saisissent aussi toutes les occasions possibles pour diffuser l'appel à projets et rappeler ses conditions, notamment avant l'instruction. En effet, certain·e·s acteurs·trices sollicitent la ville pour obtenir des financements en dehors des procédures d'appel à projets et, dans le cadre de ces rencontres, les instructrices les redirigent vers l'appel à projets à venir et ne se privent pas de rappeler ses critères en insistant sur le fait qu'ils·elles seront sélectionné·e·s s'ils·elles y répondent au maximum. Si les conditions de financement sont amplement explicitées voire répétées dès que les instructrices en ont la possibilité, l'incertitude demeure sur l'issue de l'appel à projets et il est fréquent, au cours des entretiens menés avec les porteurs·ses de projet, que ces dernier·ère·s demandent combien de candidatures ont été déposées et si leur dossier a une chance d'être retenu. Les instructrices répondent généralement qu'il y a « beaucoup », « plusieurs dizaines » ou « environ 70 candidatures » et entretiennent un certain flou sur les résultats alors que dans de nombreux cas elles savent d'avance si elles souhaitent financer les projets présentés¹⁷. Par exemple, lors d'un entretien de l'édition 2022, un candidat demande à la fin de l'échange si son projet a une chance d'être retenu et Diane lui répond qu'au regard de la localisation du projet et des produits et prix proposés, le projet est éligible et rentre dans les « clous » de l'appel à projets mais qu'elle n'est pas en mesure de se prononcer car il y a beaucoup de demandes avec une enveloppe serrée et qu'étant qu'au début de l'instruction elles ne connaissent pas encore la qualité des autres projets. Une fois que nous avons raccroché, les deux instructrices se sont empressées de dire que c'était un « super projet ».

Les entretiens permettent donc aux instructrices de recréer les conditions de cette « lutte indirecte » (François, 2007) propre à l'appel à projets. Elles matérialisent de cette manière une mise en concurrence avec les autres porteurs·ses de projet qui peut permettre une autodiscipline de la part des candidat·e·s qui vont maximiser leurs chances de réussite en faisant ce qui leur est demandé. C'est notamment ce qu'observe Éléonor Breton (2014) à partir du suivi du processus de candidature de quatre collectivités territoriales candidat·e·s à un appel à projets

¹⁷ Notons que les montants des subventions sont arrêtés et validés par le cabinet de l'élue en charge de l'alimentation durable sur consultation des membres du jury mais ce sont les instructrices qui conseillent les montants alloués qui changent généralement peu au moment du jury.

régionale portant sur les politiques patrimoniales. Elle montre comment, par manque de temps et d'informations sur les attentes du financeur, les candidat·e·s surinvestissent le cahier des charges pour anticiper le « bon projet ». Dans l'appel à projets que j'étudie, cela est d'autant plus vrai que l'enveloppe budgétaire prévue était généreuse et suffisante pour financer la plupart des projets. Cela renforce donc l'hypothèse d'une mise en scène de la mise en concurrence pour obtenir l'adhésion des porteurs·ses de projet.

4. L'appel à projets : éduquer sous contrainte

Le réaligement des conduites des porteurs·ses de projet sur les attentes de la ville ne s'opère pas uniquement grâce aux mécanismes propre à l'appel à projets qui consiste à mettre en concurrence les candidat·e·s pour l'obtention de financements publics entraînant une autodiscipline de ces dernier·ère·s. Dans le cas de l'appel à projets étudié ici, nous allons maintenant voir que le gouvernement des conduites passe aussi par la normalisation des comportements des porteurs·ses de projets afin de leur donner à nouveau les moyens de satisfaire les attentes de la ville et de proposer des modèles économiques permettant de conjuguer une distribution alimentaire durable et accessible à tous.

Si on regarde la procédure d'instruction de l'appel à projets de manière plus fine, on s'aperçoit qu'elle est aussi une occasion pour la ville d'entrer en interaction avec les porteurs·ses de projet et d'encadrer leurs conduites économiques par d'autres moyens. Il y a en effet une véritable volonté d'aider les porteurs·ses de projet à intégrer et développer un « cas particulier d'habitus économique » (Bourdieu, 2003) leur permettant de proposer des projets viables économiquement et indépendants des subventions publiques. Par exemple, lors d'un événement au sein d'un incubateur dédié aux « start up »¹⁸ du secteur alimentaire, récemment mandaté par la ville pour animer la communauté des acteurs·trices de l'alimentation durable, Diane me dit : « il serait temps que nos petit·e·s acteurs·trices de l'économie sociale et solidaire s'imprègnent un peu des pratiques des entreprises type start up et réciproquement ». Nous verrons que cette socialisation des acteurs·trices de l'ESS à l'économie de marché a lieu en partie pendant l'instruction de l'appel à projets mais aussi après, grâce au lien que celui-ci instaure entre les candidat·e·s, la municipalité et ses partenaires. Il s'agit d'une part d'inculquer les « bonnes » conduites économiques et d'autre part de transmettre un ensemble de connaissances et savoir-faire techniques.

4.1. Cadrer les projets ou encadrer les porteurs·ses de projet

L'encadrement des conduites économiques se passe notamment au cours des entretiens menés avec les porteurs·ses de projet. Bien que, comme le montrait Perrin-Heredia (2016) dans son étude sur les dispositifs d'accompagnement budgétaire, celui-ci serve avant tout à « lever une part des incertitudes » laissées après avoir lu le dossier des candidat·e·s, il permet aussi d'entrer en interaction avec les porteurs·ses de projet afin d'évaluer leurs conduites économiques et de les corriger si nécessaire.

En effet, dès le règlement de l'appel à projets, il est spécifié que « les lauréats seront sélectionnés sur le fondement de la qualification des gestionnaires »¹⁹. La fiche candidat constitue déjà un premier moyen d'évaluer cette qualification mais l'entretien vient donner plus d'indications sur la qualité du·de la candidat·e notamment vis-à-vis de sa posture et de sa

¹⁸ Ce terme est celui utilisé par l'incubateur et ne constitue pas un concept sociologique ici.

¹⁹ Règlement de l'appel à projets, édition 2021.

capacité à mettre en œuvre son projet en trouvant une viabilité économique et par conséquent à s'affranchir des subventions. À la fin de l'entretien avec les porteurs·ses du projet PAM, Kenza me raconte qu'elle trouvait le candidat un peu condescendant au départ de leurs échanges mais qu'elle avait fini par se dire que cette posture un peu offensive pouvait aussi être vue positivement puisqu'il « devait bien défendre son projet comme lorsqu'il devra vendre ses produits ». Aussi, lors d'une visite d'épicerie dans le cadre de l'édition 2022 de l'appel à projets, les deux gérantes nous expliquent qu'elles rencontrent des difficultés pour atteindre un équilibre économique. En sortant de la visite, Kenza, l'une des deux instructrices, me dit sur un ton rassuré que « de toutes façons, leur projet tient la route, elles sont sérieuses et se posent les bonnes questions donc elles sauront trouver des solutions ». La posture des candidat·e·s indiquerait si « ils·elles seraient en mesure de décharger le camion à 5h du mat' », gage de réussite selon Kenza.

D'autres candidat·e·s sont jugé·e·s peu aptes à mettre en œuvre leur projet et par conséquent le rendre indépendant des subventions publiques. Ce jugement se fonde sur l'évaluation de la posture des candidat·e·s. Par exemple, Kenza m'explique à propos de la présidente d'une association de quartier, que « son projet galère un peu mais elle est dynamique et est solide sur le plan entrepreneurial » donnant confiance à Kenza sur la réalisation de projet. Aussi, il est attendu des porteurs·ses de projet d'adopter une posture qui atteste d'une certaine rationalité économique comme en témoigne un autre entretien avec une candidate dont la posture était jugée trop « sentimentale » car elle nous expliquait qu'elle voulait utiliser l'argent de son père décédé pour monter son projet. Cependant, cette posture doit être équilibrée puisque les porteurs·ses de projet qui insistent trop sur le volet économique sans accorder suffisamment d'importance au volet social seront écarté·e·s.

En cas d'écart, ces entretiens constituent des moments privilégiés pour rappeler les attentes de la ville et inciter les porteurs·ses à s'y conformer sous peine de ne pas se voir attribuer une subvention. Les instructrices rappellent systématiquement au cours des entretiens que la subvention n'a pas vocation à être reconduite mais qu'elle constitue seulement une aide à l'amorçage des projets, qu'il faut par conséquent en tenir compte et développer des modèles économiques pérennes et innovants afin d'être autonomes dans leur activité. Pour certains projets soutenus à plusieurs reprises, elles rappellent aussi qu'ils ont déjà obtenu beaucoup d'aide de la municipalité. Ce rappel régulier et répété des règles peut être vu comme un support d'éducation morale à l'économie qui vise à discipliner les acteurs en leur indiquant les « bons » et les « mauvais » comportements à adopter et à le corriger en cas de déviance de leur part. Il s'agit d'induire une appropriation progressive des « bonnes » conduites, telles qu'on les observe également dans les dispositifs d'accompagnement budgétaire (Perrin-Heredia, 2017), qui consiste à être responsable vis-à-vis de l'argent public et d'adopter une posture proactive visant à rechercher l'autonomie économique. Il s'agit en fin de compte de prescrire et de diffuser la norme de l'autonomie individuelle qui consiste à être indépendant·e et responsable de soi-même et inciter les candidat·e·s à s'y conformer. Cette norme s'est petit à petit imposée comme un impératif social dont les politiques publiques se font le relai. Nicolas Duvoux (2012) a bien montré la manière dont les politiques sociales, et plus spécifiquement les politiques d'insertion, constituaient un vecteur privilégié de sa diffusion auprès des publics précaires. Il souligne notamment dans ses travaux qu'il s'agit d'une injonction paradoxale puisque l'on demande à des personnes, qui n'en n'ont pas les moyens, d'être autonomes.

L'exemple de l'épicerie Foisonnantes illustre bien ce type de recadrage des conduites des candidats par la ville. Foisonnantes est une association créée par un collectif de femmes issues des quartiers prioritaires et éloignées de l'emploi. Elles ont été fortement accompagnées par la ville, grâce à différents dispositifs (subventions, dispositif local d'accompagnement, loyer

attractif) et ne parvenant pas à atteindre un équilibre économique, elles continuent à postuler chaque année à l'appel à projets dédiée à l'alimentation durable pour monter leur projet d'épicerie bio avec une tarification différenciée pour les publics précaires. Diane m'explique comment elle a recadré l'objet de la demande de subvention de l'association :

« Foissonnantes, on les a aidées à faire leurs investissements, on les a aidées à se lancer, on les a aidées voilà et sur le volet tarification différenciée, quand elles ont dit on veut une subvention pour pouvoir faire de la tarification différenciée », nous on a dit "non". Pas si vous présentez "on achète de la nourriture et ça coûte moins cher". Si vous me le présentez en disant "en fait, je veux tester un modèle de tarification différenciée et je veux voir si j'arrive à avoir une activité économique suffisante sur les publics qui ont un plus haut pouvoir d'achat pour que les autres puissent payer moins cher et pour réussir une péréquation et pour ça j'ai besoin de développer ma communication parce que je ne suis pas encore assez connue des publics qui ont de l'argent, donc il faut que je fasse venir les publics qui ont de l'argent chez moi, donc il faut que j'embauche une personne qui va développer ça et comme ça j'arrive à faire tourner un modèle de tarification différenciée qui n'a pas besoin de subvention publique", là je te dis oui, là je te dis oui car tu es en train d'essayer de développer un modèle économique innovant. Ce n'est pas la même approche. » (Diane)

On voit dans la description faite par Diane que, bien que le montant de la subvention reste le même, son utilisation traduit une posture différente plus ou moins valorisée par la ville : tandis que l'une traduit une dépendance aux subventions publiques, l'autre indique une attitude proactive tournée vers la recherche d'une autonomie économique. Le rappeler aux porteuses de projet et les amener à corriger leur candidature participent à les formater à cette « bonne » posture attendue par la ville.

À l'inverse, les instructrices valorisent les porteurs·ses de projet lorsque ces dernier·ère·s adoptent les « bonnes » conduites. Par exemple, au cours d'un entretien avec une association pour l'obtention d'une subvention d'investissement, celle-ci détaille la manière dont elle souhaite financer ses activités. Elle expose notamment qu'elle souhaite développer des astuces pour réduire les coûts, par exemple réduire la propension de viande dans les sandwiches qu'elle vend. À la suite de cet exposé, Diane la félicite de passer autant de temps sur la question économique en précisant que l'équilibre du modèle est effectivement une question centrale.

L'inculcation de dispositions spécifiques à l'action économique passe aussi par des petites mises à l'épreuve rendues possibles grâce aux entretiens. Par exemple, lorsque les instructrices pressentent que les porteurs·ses de projet seront dépendant·e·s des financements publics, elles leur demandent comment ils·elles feront sans la subvention. Aussi, de manière assez paradoxale, lorsque les porteurs·ses de projet présentent leur plan d'action pour s'autonomiser des financements publics, les instructrices leur demandent en retour, avec une pointe d'humour, pourquoi ont-ils besoin du soutien de la ville si après tout leur projet tient la route. Ces questions peuvent avoir plusieurs fonctions comme évaluer les compétences des candidats ou diffuser la norme de l'autonomie qui consiste à inciter les individus à s'autonomiser et se responsabiliser. Elles peuvent aussi avoir un rôle performatif puisqu'elles obligent les porteurs·ses de projet à réfléchir à une solution, tel que l'observe Martin Giraudeau (2008) dans les questions posées dans le formulaire d'aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise. Enfin, elles peuvent servir à démontrer que le besoin de financement public est réel mais dans un objectif de s'en assujettir.

4.2. Équiper les porteurs·ses de projet

Lorsque les instructrices constatent que les porteurs·ses de projet maîtrisent peu les outils économiques, les entretiens constituent aussi un moyen de les former et de les aider à acquérir

les connaissances et savoir-faire nécessaires au bon développement de leur projet comme me l'explique Quentin :

« On auditionne tous les porteurs de projet parce qu'on s'aperçoit que l'échange qu'on a peut nous donner une lecture complètement différente de leur dossier, peut nous permettre de, même si le projet le cas échéant n'est pas pertinent dans le cadre de l'appel à projets, de leur donner des tas d'autres conseils et donc on peut vraiment faire notre travail de développeur économique au contact des porteurs de projet à la faveur de cet entretien qui est aussi intéressant en lui-même que la valeur d'instruction de l'appel à projets qu'il peut avoir. » (Quentin)

Il ajoute plus tard pendant l'entretien :

« On veut aider le développement d'une activité économique par la création des conditions appropriées, l'installation dans un local, la recherche de nouveaux marchés, la recherche de fournisseurs idoines bon et qu'on veut pas être un ersatz de client faisant vivre sous assistance de subventions, en lui créant un chiffre d'affaires, alors même qu'on ne s'est pas occupé de lui donner une capacité à se passer demain de la subvention. C'est le fameux proverbe, je ne vais pas te donner à manger, je vais t'apprendre à pêcher. Et bien là c'est pareil vis-à-vis des entreprises, on ne va pas se substituer à vos clients, on ne va vous acheter des denrées mais par contre on va vous apprendre à trouver des clients, trouver des locaux, trouver des modalités, des process, des fournisseurs. » (Quentin)

On comprend à travers cet extrait que le rôle de la municipalité consiste aussi à aider à la structuration des projets et à donner les « conditions appropriées » et les « capacités » pour être autonome et viable économiquement. C'est notamment ce que nous avons perçu pendant les entretiens avec les candidat·e·s au cours desquels, les postures des instructrices oscillaient entre une position assez directive comme vu précédemment (rappel des règles, du cadre de concurrence, responsabilisation des porteurs·ses de projet) et une posture plutôt bienveillante, venant en aide à la structuration du projet.

À ce titre, les entretiens deviennent des espaces de formation des porteurs·ses de projet afin de les aider à acquérir les « bonnes » conduites ainsi que des connaissances et savoir-faire en matière économique. Par exemple, au cours de l'entretien avec l'entreprise PAM dont le projet était encore peu abouti, Diane plus expérimentée sur les questions économiques que Kenza mène l'échange. Elle aborde d'emblée l'aspect économique du projet (alors que d'usage, les instructrices commencent par les volets environnementaux et sociaux) indiquant qu'il y a encore un peu de travail à fournir. Diane lui explique au cours de cette interaction comment constituer un business plan, ce qu'il est nécessaire de faire apparaître dans les budgets. Elle lui conseille également d'établir les besoins de financement pour lancer l'activité puis réfléchir aux sources de financement possibles. Pour certains projets, les instructrices tentent de les aider à structurer le volet économique en repensant le projet : elles leur demandent combien de client·e·s sont attendu·e·s, pour quel panier moyen par exemple. Comme vu précédemment, ces questions permettent d'évaluer la solidité du projet et les compétences des candidat·e·s en matière économique mais permettent aussi de les aider à constituer leur budget prévisionnel et par conséquent à assurer la réalisation effective de celui-ci.

La fiche candidat et notamment les pages dédiées au budget constitue un outil central pour évaluer le projet et inculquer ces compétences économiques. C'est en effet à la lecture du budget que les instructrices jugent des compétences des porteurs·ses de projet et c'est aussi à partir de celui-ci qu'elles vont tenter de les former. Elles demandent fréquemment de mettre à jour les budgets pour faire apparaître les bons éléments dans les colonnes du tableau. Ces réajustements permettent aussi indirectement de responsabiliser les candidat·e·s puisqu'il est demandé à ceux

qui l'oublie de faire apparaître dans les tableaux les bons montants de loyer et le montant de la subvention afin qu'ils apparaissent dans l'équilibre économique global du projet.

La formation des porteurs·ses de projet ne se limite pas à la procédure de l'appel à projets mais se poursuit au-delà voire en parallèle de l'instruction. En effet, le bureau en charge de l'ESS s'entoure de plus en plus de partenaires ayant vocation à les aider dans leurs missions pour favoriser le développement des acteurs·trices de l'économie sociale et solidaire. C'est notamment le cas de Ville Action Entreprise (VAE) qui propose un accompagnement sur les différents volets du projet et des financements. Les instructrices demandent fréquemment pendant les entretiens si la structure connaît ou bien est accompagnée par VAE et les invitent à se mettre en lien avec elle. Pour l'édition 2022, les instructrices et trois membres de VAE dédiés aux dossiers portant sur les questions alimentaires se sont rencontrés à plusieurs reprises pour discuter des candidat·e·s à l'appel à projets qui sont aussi suivi·e·s par VAE dans le but de coordonner leurs dispositifs. Pour des projets encore trop peu aboutis, les instructrices les renvoient vers la plateforme « Grandit », également financée par la ville, qui a vocation à aider au montage des projets. La connaissance des porteurs·ses et de leurs projets via les appels à projets permet donc de les orienter ensuite vers des structures d'accompagnement qui complètent et approfondissent cette éducation à l'économie.

En complément d'un contrôle des projets par les mécanismes de mise en concurrence, l'appel à projets offre donc aussi la possibilité de réaligner les conduites des candidat·e·s en leur indiquant les « bonnes » et « mauvaises » conduites à adopter et en les équipant de connaissances et savoir-faire pour les aider à y correspondre sur le long terme. Cette éducation et socialisation à l'économie de marché est surtout à destination des candidat·e·s les plus en difficulté à qui la ville souhaite accorder une chance. Par conséquent, certaines structures sont financées malgré une possible dépendance aux subventions de la ville avec l'espoir que les subventions et les dispositifs d'accompagnement les aideront à s'autonomiser à terme. En attendant, les échanges fréquents avec la ville permettent de faire en sorte que les porteurs·ses intériorisent et naturalisent ces règles du jeu économique et les comportements et compétences qu'il implique. On retrouve donc une certaine ambivalence où l'appel à projets consiste à la fois à mettre en concurrence les projets pour les amener vers les objectifs de la ville et en même temps à venir en aide au développement de leur activité. Ces deux mécanismes sont même interdépendants dans la mesure où le contexte de l'appel à projets constitue un cadre contraignant facilitant l'adhésion des porteurs·ses de projet aux injonctions de la ville. Cette ambivalence se retrouve dans les postures adoptées par les instructrices pendant toute la procédure d'instruction mais aussi dans l'attribution des subventions, comme nous le verrons pas dans la partie suivante.

5. Sélectionner les projets, sélectionner les porteurs·ses de projet ?

La finalité de l'appel à projets reste de sélectionner et financer des projets qui correspondent aux critères attendus par la ville ou du moins qui présentent les chances de les remplir à terme. Comme nous l'avons vu précédemment l'appréciation se fait grâce à l'étude des dossiers remis par les candidat·e·s (fiche candidat, budget prévisionnel, documents administratifs) et des informations récoltées pendant les entretiens. L'appréciation d'un projet est donc conditionnée à sa présentation, à la fois sur son fond (remplir certains critères), sur sa forme (projet intelligible, lui donner forme avec des chiffres, des budgets, etc.) et sur la posture des candidat·e·s qui doit traduire un positionnement équilibré entre les différents objectifs ainsi qu'une capacité à « bien entreprendre ». L'analyse statistique, croisée avec nos observations, nous montre que ces compétences sont socialement situées et que ce processus de candidature

et de sélection réussit mieux à certains profils. Cependant, nous verrons aussi que l'interaction a son importance et que, malgré une mauvaise présentation de leur projet, certain·e·s candidat·e·s, parviendront à obtenir un soutien de la ville mais sans échapper à l'encadrement de leurs conduites.

5.1. « Cocher toutes les cases » : une compétence socialement située

Le travail prosopographique que j'ai effectué nous permet tout d'abord de décrire les propriétés sociales de la population étudiée. La composition sociale de l'ensemble des candidat·e·s indique que le secteur de l'alimentation durable ou la procédure de l'appel à projets opère une première sélection sociale. Tout d'abord, les femmes sont plus nombreuses (62% des candidat·e·s) que les hommes (38% des candidat·e·s) à soumettre des projets (Tableau 1). À cette surreprésentation des femmes parmi les candidat·e·s, s'ajoute une surreprésentation des individus diplômés : 96% d'entre eux·elles ont fait des études supérieures au-delà du bac+2 parmi lesquelles 86% ont un bac+5 ou plus (Tableau 2). Enfin, il s'agit aussi d'une population majoritairement blanche puisque 87% des candidat·e·s ne sont pas « racisé·e·s »²⁰.

Tableau 1 – Répartition des candidat·e·s selon leur sexe parmi les résultats de l'appel à projets (financement et avis)

	Projet financé ²¹	Projet non financé	Avis favorable	Avis réservé	Avis défavorable / très réservé	Non retenu	Ensemble
Femme	69%	53%	72%	63%	48%	54%	62%
Homme	31%	47%	28%	37%	52%	46%	38%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

*Lecture : Parmi les candidat·e·s financé·e·s, 69% sont des femmes.
Champ : les 166 candidat·e·s aux éditions 2021 et 2022 de l'appel à projets.
Source : base de données constituée par mes soins.*

Tableau 2 – Répartition des candidat·e·s selon le niveau de diplôme parmi les résultats de l'appel à projets (financement et avis)

	Projet financé	Projet non financé	Avis favorable	Avis réservé	Avis défavorable / très réservé	Non retenu	Ensemble
Aucun diplôme / BTS / CFA / CAP / bac général	3%	3%	4%	0%	5%	2%	3%
Bac+2+3	11%	11%	12%	5%	15%	10%	11%
Bac +5 et plus	86%	86%	84%	95%	80%	86%	86%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

*Lecture : Parmi les candidat·e·s financé·e·s, 3% ont un niveau de diplôme inférieur ou égal au bac général.
Champ : les 166 candidat·e·s aux éditions 2021 et 2022 de l'appel à projets.
Source : base de données constituée par mes soins.*

²⁰ J'aborde le concept de « race » comme construction sociale. Bien que « la race » n'ait pas de valeurs biologiques, les différences de perception des origines ethniques ont des effets sociaux en termes de discriminations et d'inégalités sociales. Aussi, concernant la construction de cette donnée, je me suis fondée sur la nationalité des porteurs·ses de projet mais aussi sur leur couleur de peau ou leur nom d'usage. Je n'ai pas pu qualifier l'origine ethnique de 16% des candidat·e·s ce qui porte la part de personnes que l'on sait blanches à 73%.

²¹ Les projets financés sont ceux ayant reçu un avis favorable ou réservé. Les projets non financés regroupent les projets n'ayant pas été retenus ou ayant reçu un avis défavorable ou très réservé. Les projets non retenus sont les projets qui ne correspondent pas aux critères de l'appel à projets : hors sujet, non ESS, projet sans local. Les projets recevant un avis défavorable (ou très réservé) sont éligibles mais non appréciés par la Ville.

Tableau 3 – Répartition des candidat·e·s selon leur origine ethnique parmi les résultats de l'appel à projets (financement et avis)

	Projet financé	Projet non financé	Avis favorable	Avis réservé	Avis défavorable / très réservé	Non retenu	Ensemble
Personnes racisées	14%	12%	12%	22%	16%	10%	13%
Personnes non racisées	86%	88%	88%	78%	84%	90%	87%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Lecture : Parmi les candidat·e·s financé·e·s, 14% sont des personnes racisées.

Champ : les 166 candidat·e·s aux éditions 2021 et 2022 de l'appel à projets.

Source : base de données constituée par mes soins.

Ensuite, l'observation des entretiens indique que celles et ceux qui parviennent les mieux à « cocher toutes les cases » et à présenter leur projet de manière concise, structurée et traduisant une posture équilibrée entre la recherche d'une viabilité économique et la finalité sociale de leur projet sont fortement situées socialement. La majorité d'entre eux·elles sont diplômé·e·s d'un bac+5 ou plus. Il s'agit aussi en majorité de femmes qui, en plus d'avoir tendance à davantage candidater à l'appel à projets, sont plus appréciées par les instructrices et surreprésentées parmi les projets financés.

Si le sexe influence la sélection, on remarque que la proportion de personnes diplômées et non racisées est la même parmi l'ensemble des candidat·e·s que parmi les personnes dont les projets sont financés indiquant que le diplôme et l'origine ethnique n'auraient pas d'effet sur la sélection. Nous verrons dans les parties suivantes qu'en effet, certain·e·s candidat·e·s diplômé·e·s ne seront pas non apprécié·e·s par la ville et que certain·e·s porteurs·ses faiblement diplômé·e·s et racisé·e·s, bien qu'en difficulté, seront tout de même financé·e·s.

5.2. « Ni trop économique, ni trop social » : une affaire de trajectoire professionnelle

Nous verrons maintenant que la procédure et l'exigence de l'appel à projets réussissent aussi mieux à certains profils professionnels que d'autres. En effet, certain·e·s porteurs·ses de projet, bien que diplômé·e·s, ne seront pas apprécié·e·s ou sélectionné·e·s pour autant par manque de solidité sur le plan économique, ou inversement, par manque d'objectif social. Ceci explique en partie pourquoi les individus diplômés sont fortement présents parmi les projets financés. Cette appréciation dépend de la composition du projet et de ce que les porteurs·ses mettent en avant mais aussi de la posture adoptée qui doit être certes entrepreneuriale mais aussi rendre compte de la finalité sociale du projet.

Notons tout d'abord que les entrées dans le domaine de l'alimentation durable sont multiples (Tableau 3) puisque certain·e·s candidat·e·s sont issu·e·s des sciences humaines et sociales (33%), d'une formation relative à l'entreprise ou l'économie (37%) et dans une moindre mesure d'un parcours en « sciences dures » (17%) ou culturel (13%). À cela s'ajoutent des parcours professionnels divers (Tableau 4) ; des candidat·e·s ont eu un parcours dans les affaires commerciales (33%), dans l'action sociale (20%), l'ESS (11%) ou encore l'alimentation ou la restauration (13%)²².

²² 23% de la population étudiée ont eu un parcours professionnel que nous avons qualifié de divers car difficiles à classer au regard des autres individus. Il s'agit généralement des métiers de la culture, de la communication et du journalisme, de l'architecture et de l'informatique.

Tableau 4 – Répartition des candidat·e·s selon leurs études parmi les résultats de l'appel à projets (financement et avis)

	Projet financé	Projet non financé	Avis favorable	Avis réservé	Avis défavorable / très réservé	Non retenu	Ensemble
École de commerce etc.	34%	43%	35%	26%	42%	45%	38%
Sciences humaines et sociales	37%	26%	37%	42%	21%	25%	32%
Sciences dures	17%	16%	15%	27%	21%	15%	17%
Culture et arts appliqués	12%	15%	13%	5%	16%	15%	13%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Lecture : Parmi les candidat·e·s financé·e·s, 34% sont issu·e·s d'une école de commerce ou tout autre formation relative à l'entreprise.

Champ : les 166 candidat·e·s aux éditions 2021 et 2022 de l'appel à projets.

Source : base de données constituée par mes soins.

Tableau 5 – Répartition des candidat·e·s selon leur trajectoire professionnelle parmi les résultats de l'appel à projets (financement et avis)

	Projets financés	Projets non financés	Avis favorable	Avis réservé	Avis défavorable / très réservé	Non retenu	Ensemble
Action sociale / solidarité / éducation	26%	12%	28%	17%	4%	16%	20%
Affaires commerciales	31%	36%	29%	33%	37%	37%	33%
ESS / entrepreneuriat / associatif	13%	7%	12%	17%	17%	5%	11%
Restauration / alimentation	7%	21%	10%	5%	21%	16%	13%
Divers	23%	24%	21%	28%	21%	26%	23%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Lecture : Parmi les candidat·e·s financé·e·s, 26% ont eu un parcours professionnel dans l'action sociale, la solidarité ou l'éducation.

Champ : les 166 candidat·e·s aux éditions 2021 et 2022 de l'appel à projets.

Source : base de données constituée par mes soins.

Le traitement statistique effectué ainsi que mon observation de l'instruction indiquent que ce sont les personnes ayant fait des études en sciences humaines et sociales et/ou étant issues du milieu de l'action sociale, de l'ESS ou du secteur associatif qui parviennent le mieux à traduire cet équilibre (Tableaux 3 et 4). Malgré leur trajectoire professionnelle dans le domaine social qui ne les y prédisposent a priori pas, certain·e·s parviennent à proposer des modèles économiques solides. Il s'agit du profil recevant le plus d'avis favorable (ou réservé²³) et est par conséquent surreprésenté parmi les projets financés. Néanmoins, certains projets sont jugés « trop social » et sont aussi proposés par des personnes ayant eu des parcours d'étude et professionnel dans le domaine de l'action sociale. D'une part, 15 projets ne sont pas considérés comme des activités économiques ou ne présentent pas l'ambition de s'autonomiser des subventions publiques. Certains d'entre eux sont tout de même financés en 2021 (mais reçoivent de faibles montants) et sont écartés ou renvoyés vers d'autres services en 2022. D'autre part, 3

²³ Pour rappel, les projets recevant un avis réservé sont tout de même financés.

projets, eux à vocation commerciale, seront aussi écartés car considérés trop fragile, ne garantissant pas une viabilité économique à terme ou parce que leurs porteurs·ses n'adoptent pas une posture suffisamment entrepreneuriale comme nous l'avons vu précédemment.

Certains projets sont à l'inverse considérés comme pas suffisamment axé sur une finalité sociale. Il peut s'agir d'une absence de critères garantissant une dimension sociale au projet. Par exemple, 14 projets ne sont pas éligibles à l'appel à projets car ils sont portés par des structures qui ne relèvent pas de l'économie sociale et solidaire²⁴. C'est principalement en raison de la compétence de la ville qui se limite au financement de l'ESS mais aussi parce qu'il s'agit d'un critère gage d'implication sociale du projet. Aussi, 5 projets sont écartés car ils ne présentent pas de dimension sociale ou environnementale satisfaisante. C'est notamment grâce à la posture des candidat·e·s et ce qu'ils mettent en avant de leur projet que les instructrices sont en mesure de juger de la finalité sociale des projets. Par exemple, certains porteurs·ses de projet présentent principalement le volet commercial de leur projet, avec un langage économique très développé, et sans mettre en avant sa dimension sociale traduisant une posture d'entrepreneur de la « start-up nation » que KENZA ne souhaite pas soutenir. L'ensemble de ces projets sont généralement portés par des hommes ayant fait des études scientifiques ou une école de commerce ou une formation relative au monde de l'entreprise et ayant eu un parcours professionnel dans les affaires commerciales (Tableau 3 et 4).

Bien que les personnes diplômées d'une formation relative au monde de l'entreprise ou ayant eu un parcours professionnel dans les affaires commerciales sont majoritairement non financées, elles sont aussi respectivement 34% et 31% parmi celles obtenant un financement. Malgré leur orientation plus économique, leurs porteurs·ses montrent qu'ils·elles s'attardent sur la dimension sociale de leur projet. Ce sont davantage les femmes issues du monde de l'entreprise qui sont en mesure de concilier ces différentes dimensions dans leur projet : sur les 54 candidat·e·s issues d'école de commerce (31 femmes et 23 hommes), elles seront 19 à recevoir un avis favorable ou réservé contre 9 hommes. D'ailleurs, de nombreux projets sélectionnés sont coportés par des femmes, l'une ayant fait une école de commerce (ou tout autre étude relative à l'entreprise) et l'autre venant d'études en sciences humaines et sociales ou relatives au domaine de la culture.

Enfin, certains projets sont écartés et parfois renvoyés vers d'autres services car ils ne correspondent pas aux domaines ciblés par l'appel à projets comme les 6 projets de sensibilisation ou les 4 d'agriculture urbaine. La mise à l'écart de ces projets participe à sélectionner certains profils dans la mesure où les projets d'agriculture urbaine sont plutôt portés par des hommes ayant fait des écoles de commerces et une carrière en entreprise tandis que les projets de sensibilisation sont portés par des femmes ayant fait des études en « sciences dures » (école d'agronomie, informatique, école d'ingénieurs).

5.3. Donner tout de même une chance aux porteuses de projet en difficulté

Statistiquement, la proportion de personnes faiblement diplômées et de personnes racisées est la même parmi l'ensemble des candidat·e·s que parmi les personnes dont les projets sont financés (Tableau 2 et 3). En effet, nous verrons ici que, bien que les personnes faiblement diplômées et racisées sont celles ayant le plus de difficultés à présenter leur projet et à attester

²⁴ Les structures de l'économie sociale et solidaire sont les mutuelles, coopératives, associations ou encore les entreprises agréées entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS).

de leurs compétences en matière économique (ou étant jugé·e·s comme tels par les instructrices), elles ne seront pas écartées d'office.

L'observation des entretiens et les discussions avec les instructrices m'ont permis de distinguer 14 candidat·e·s (en dehors des projets « trop social » ou « trop « économique ») ayant des difficultés à présenter leur projet ou présentant des « mauvais projets ». L'analyse des caractéristiques sociodémographiques de ces candidat·e·s indique qu'il s'agit majoritairement de personnes faiblement diplômé·e·s et/ou racisé·e·s. On remarque qu'il peut même y avoir un cumul de ces caractéristiques : parmi ces 14 candidat·e·s, 9 individus cumulent ces deux caractéristiques²⁵. Les 10 autres individus faiblement diplômés mais non racisés s'en sortent mieux pendant les entretiens. Soulignons qu'il s'agit parfois de binômes avec une personne diplômée, de projets de transformation alimentaire qui requièrent des diplômes techniques ou des projets non éligibles. De façon réciproque, parmi les 7 personnes racisées et diplômées, 4 parviennent à bien présenter leur projet.

Bien que les enjeux de présentation sont centraux dans la sélection des projets, nous verrons que l'interaction permise par l'entretien offre la possibilité aux porteurs·ses de projet de donner à voir certaines caractéristiques leur permettant d'obtenir un financement. D'une part, l'interaction a son importance et permet aux porteurs·ses de projet de valoriser leur posture entrepreneuriale ou certains aspects clés de leur projet. Par exemple Projet 33, qui souhaite ouvrir un espace de restauration durable et organiser des distributions alimentaires avec une autre association du quartier, est en difficulté pour présenter le montage économique de son projet. Cependant Kenza apprécie fortement ce « projet de quartier » et souhaite le soutenir car elle valorise sa posture entrepreneuriale. Un élément souligné par la candidature pendant l'entretien a aussi fortement retenu l'attention de Kenza : elle avait remarqué pendant sa dernière dégustation de fromage, que celui-ci attirait différents publics et était « source de mixité sociale ». C'était aussi le cas de PAM que l'on a présenté précédemment, qui avait été apprécié pour sa posture marchande alors que son projet était peu abouti. Ces deux projets sont nouveaux, présentés comme des « paris » et sont ceux que l'on va aider pendant les entretiens.

D'autre part, l'interaction permet aussi à certain·e·s porteurs·ses de projet de jouer de leur position sociale pour obtenir des subventions de la ville. En effet, on remarque que les projets à qui les instructrices donnent une chance sont souvent portés par des personnes que les instructrices savent issues de milieu populaire. Les deux projets précédemment présentés sont tous les deux portés par des personnes racisées habitant·e·s d'un quartier populaire et l'un des deux est aussi proposé par un couple au chômage au moment de l'entretien. À l'inverse, trois autres projets jugés de la même manière par les instructrices n'ont pas été retenus. Pour deux d'entre eux, l'entretien s'est fait sans caméra et l'instructrice n'avait pas d'indicateurs sur l'origine sociale des porteurs de projet hormis qu'il s'agissait d'hommes qui présentaient « mal » leur projet. Le troisième a passé l'entretien par téléphone depuis le Maroc et le nom de son projet ainsi que son accent indiquaient qu'il est d'origine étrangère. Il nous explique d'ailleurs qu'il souhaite développer un circuit court entre la France et le Maroc pour importer des produits exotiques biologiques. Pendant sa présentation, Kenza est allée vérifier son niveau de diplôme sur son CV et me dit « c'est nul ! et pourtant il est diplômé d'un master ! »²⁶. Il

²⁵ Parmi les 5 autres personnes, l'une est une femme racisée dont on ne connaît pas le niveau de diplôme, deux autres sont faiblement diplômés mais on ne connaît pas leur origine ethnique. Enfin, deux autres personnes sont racisées mais diplômées.

²⁶ Ma présence en tant que sociologue pendant cet entretien a pu aussi influencer l'instructrice qui savait que j'étais regardante de ce genre de critère.

semblerait que Kenza ait eu à justifier le fait de ne pas le financer en s'assurant (ou se rassurant) qu'il ne cumulait pas trop de désavantages sociaux.

Enfin, si les instructrices sont soucieuses de donner une chance aux porteurs·ses de projet issu·e·s de milieu populaire, le sexe des candidat·e·s semble aussi influencer leur décision. Parmi les 3 « mauvais projets » financés, 2 sont portés par une ou plusieurs femmes issues de milieu populaire et racisées à laquelle il faut ajouter l'association COP11, non retenu dans le cadre de l'appel à projets, mais fortement soutenue par le passé. Dans un souci de soutenir des initiatives portées par des femmes désavantagées socialement, ces associations sont financées et fortement accompagnées. Cependant, si l'une de ces associations a été soutenue par la ville et à nouveau dans le cadre de l'appel à projets en 2021 et 2022, c'était de justesse et grâce à un diagnostic économique positif de Ville Initiative Entreprise qui a souligné les efforts faits par l'association pour augmenter son chiffre d'affaires. On s'aperçoit en effet que sur le long terme, ces projets finissent par ne plus être soutenu·e·s par la ville puisqu'ils·elles ne parviennent pas à répondre aux critères demandés. L'exemple de COP11 est éloquent. Il s'agit d'un projet de restaurant avec double tarification portée par des femmes immigrées et issues de milieu populaire qui a bénéficié de plusieurs subventions et d'un accompagnement par Ville Action Entreprise. Elles ont candidaté aux deux éditions de l'appel à projets et les instructrices, ainsi que le jury final, ont collectivement décidé d'arrêter de les soutenir ne parvenant pas à se rendre autonome des subventions.

En définitive, plusieurs caractéristiques sociales entrent en compte dans la sélection des projets. Si le niveau de diplôme, le sexe et l'origine ethnique sont déterminants dans la bonne présentation d'un projet, l'interaction permise par l'entretien peut aussi permettre aux porteurs·ses de projet de donner à voir d'autres qualités et jouer de leur origine sociale. À cela s'ajoute la formation et la trajectoire professionnelle qui jouent en partie sur la sélection mais pas de manière linéaire puisque un même profil peut être plus ou moins apprécié. Une étude plus fine des trajectoires sociales des lauréat·e·s serait à mener pour comprendre ce qui différencie les candidat·e·s sélectionné·e·s des autres. Enfin, on peut questionner l'efficacité de la socialisation à l'économie menée auprès des porteurs·ses de projet en difficulté car on s'aperçoit que malgré une aide pendant et au-delà de l'instruction de l'appel à projets, ils·elles ne parviennent pas à répondre aux critères demandés sur le long terme.

6. Conclusion

Nous avons vu que l'appel à projets constituait un instrument d'action publique permettant d'inciter mais également d'aider les acteurs·trices de l'économie sociale et solidaire à se conformer aux objectifs de la ville. Analyser les usages de l'appel à projets à l'aune du contexte institutionnel et politique dans lequel il est élaboré permet aussi de discerner ses fonctions « cachées ». En effet, le gouvernement des structures de l'ESS n'est pas simplement une finalité en soi mais constitue un moyen de « montrer qu'un autre modèle économique est possible », condition pour enrôler dans la politique d'alimentation durable certain·e·s acteurs·trices clés de la municipalité. Le choix des critères vers lesquels la municipalité souhaite amener les porteurs·ses de projet dépend alors fortement de l'état des relations entre les services et du rôle donné à l'appel à projets.

Ensuite, l'analyse statistique montre que le processus de l'appel à projets réussit mieux à certains profils et que l'appréciation des projets dépend fortement du niveau de diplôme, de l'origine ethnique et du sexe. À cela s'ajoute des enjeux de formation et de trajectoire professionnelle. Si les candidat·e·s les moins diplômé·e·s et racisé·e·s ont plus de difficulté à

présenter leur projet, l'interaction permise par les entretiens peut jouer parfois en leur faveur. Dans un souci d'aider les initiatives portées par des personnes issues de milieu populaire et les candidat·e·s faisant preuve d'une bonne posture entrepreneuriale, certain·e·s de ces candidat·e·s seront tout de même financé·e·s et fortement accompagné·e·s.

Enfin, l'impératif de l'autonomie économique des projets soulève la question des injonctions adressées à l'économie sociale et solidaire qui, face à la raréfaction des subventions publiques, doit désormais poursuivre une finalité sociale tout en jouant jeu égal avec les entreprises classiques. L'économie sociale et solidaire est souvent présentée comme une troisième voie entre l'économie marchande capitaliste et le service public. Cependant, l'injonction à « cocher toutes les cases » et les difficultés pour y parvenir pourraient faire pencher l'ESS vers son pôle économique plutôt que social. C'est notamment ce que je commence à entrevoir dans le cadre de mon enquête auprès de certaines structures lauréates de l'appel à projets étudié ici : la recherche d'un équilibre économique semble prendre le pas sur les préoccupations d'accessibilité de tou·te·s à l'alimentation durable.

Bibliographie

Ansaloni, M. (2017). Le marché comme instrument politique: Le désengagement de l'État dans l'usage des pesticides en France. *Sociétés contemporaines*, 105, 79-102.

Ansaloni, M. & Smith, A. (2017). Des marchés au service de l'État ?. *Gouvernement et action publique*, OL6, 9-28.

Aust, J. (2014). Financer la recherche sur projet. *Figures historiques d'un dispositif de gouvernement*. *Genèses*, 94, 2-6.

Barrier, J. (2011). La science en projets : financements sur projet, autonomie professionnelle et transformations du travail des chercheurs académiques, *Sociologie du travail* [En ligne], 53, 4, consulté le 15 septembre 2022. URL : <http://journals.openedition.org/sdt/10309>

Breton, É. (2014). Répondre à l'appel (à projets): Récits d'un apprentissage silencieux des normes de l'action publique patrimoniale. *Politix*, 105, 213-232.

Bourdieu, P. (2003). La fabrique de l'habitus économique. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 150, 79-90.

Dubuisson-Quellier, S. (2017). La capture comme levier de l'intervention publique sur l'économie: Le cas de la politique publique d'affichage environnemental en France. *Revue française de sociologie*, 58, 475-499.

Duvoux, N. (2014). L'expérience vécue par les publics des politiques d'insertion. *Informations sociales*, 1, 169, 108-115.

Epstein, R. (2013). Politiques territoriales : ce que les appels à projets font aux démarches de projet. *La revue de Tocqueville*, 34, 2, 91-102.

Epstein, R. (2015). La gouvernance territoriale : une affaire d'État La dimension verticale de la construction de l'action collective dans les territoires. *L'Année sociologique*, 65, 457-482.

François, P. (2007). Le marché et le politique : Le rôle de l'action publique dans le développement du monde de la musique ancienne. *Revue française de science politique*, 57, 629-647.

Giraudeau, M. (2008). La firme en formules : L'Aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise. *Idées économiques et sociales*, 152, 35-42.

Gros, J. (2017). Une injonction à l'entrepreneuriat : La clôture par le haut d'un groupe professionnel du bas du monde du travail : les bûcherons indépendants. *Revue française de sociologie*, 58, 577-609.

Jouvenet, M. (2011). Profession scientifique et instruments politiques : l'impact du financement « sur projet » dans des laboratoires de nanosciences, *Sociologie du travail*, 53, 2, consulté le 15 septembre 2022. URL : <http://journals.openedition.org/sdt/7881>

Lascoumes, P. & Le Galès, P. (2005). *Gouverner par les instruments*. Presses de Sciences Po.

Perrin-Heredia, A. (2016). Chapitre 10 / L'accompagnement budgétaire : Un instrument ambivalent du gouvernement des conduites économiques domestiques. Dans : Sophie Dubuisson-Quellier éd., *Gouverner les conduites* (pp. 365-398). Paris: Presses de Sciences Po.

Piganiol, M. (2016). Chapitre 3 / Gouverner les conduites des auto-entrepreneurs : L'action des bénévoles de l'économie sociale. Dans : Sophie Dubuisson-Quellier éd., *Gouverner les conduites* (pp. 127-156). Paris: Presses de Sciences Po.

Tricoire, A. (2011). L'impact des critères de sélection des programmes de financement sur les pratiques scientifiques. *Innovations*, 36, 41-63.

Remerciements

L'autrice remercie ses directeur·trice·s de thèse, Ronan Le Velly et Anne Jourdain, pour leur accompagnement dans la rédaction de cet article.